Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Licence Arts

LICENCE ARTS : COMPÉTENCES C8

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-ARTS-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3,0 indicatif**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Recherche documentaire et vérification des sources** (3 questions) — **Page 3**
2. **Description et analyse critique des œuvres** (3 questions) — **Page 5**
3. **Implantation de l'exposition et chiffrage** (3 questions) — **Page 7**
4. **Organisation institutionnelle et préparation de la coordination** (3 questions) — **Page 10**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://licencearts.fr/assets/annales/licence-arts/C8 - Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire/2026/Licence Arts - C8 - Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Recherche documentaire et vérification des sources

Pour préparer la notice de salle de l'exposition Rives et passages, il faut choisir des ressources documentaires adaptées et vérifier les informations disponibles sur les œuvres. Le dossier demande de distinguer les faits établis des informations à confirmer, notamment pour les droits de reproduction.

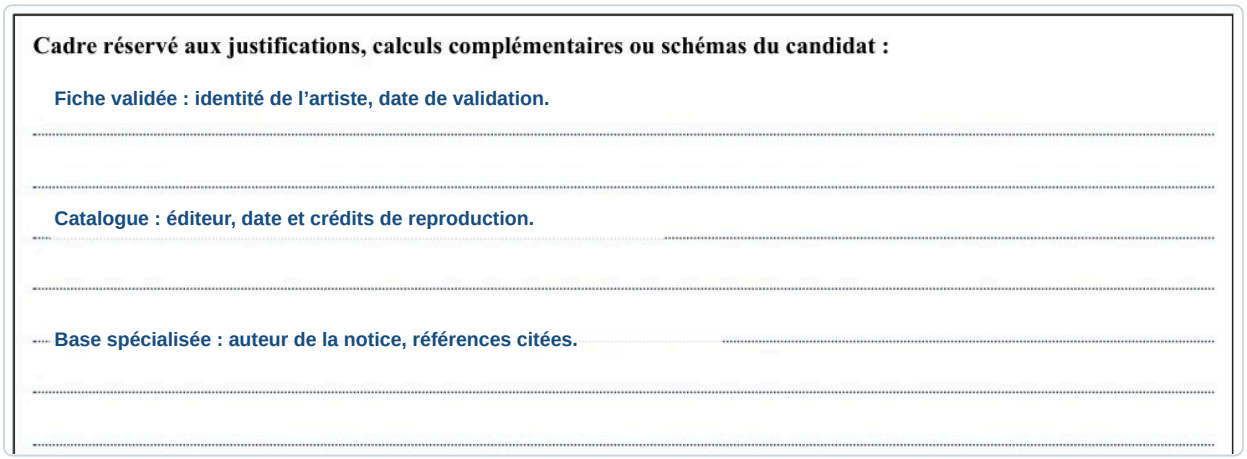
Partie 1

Question 1.1. À partir du DT 2, sélectionnez trois ressources adaptées à la préparation d'une notice de salle. Pour chacune, précisez l'information qu'elle permettrait de vérifier et indiquez un critère permettant d'évaluer sa fiabilité ou sa pertinence.

Ressource	Information à vérifier	Critère de fiabilité
Fiche d'œuvre validée par l'artiste	Titre, date, médium et dimensions	Identité de l'artiste et date de validation
Catalogue d'exposition identifié	Notice, contexte et crédits de reproduction	Éditeur, date et crédits explicites
Base documentaire spécialisée	Parcours, expositions et bibliographie	Auteur de la notice et références citées

Ces ressources sont complémentaires. Consignez la source de chaque information et ne retenez pas une page sans auteur ni date comme référence unique.

Ressources documentaires à retenir



✓ RÉPONSE À RETENIR

Fiche validée par l'artiste, catalogue identifié et base spécialisée, avec vérification de l'identité, des crédits et des références.

Question 1.2. À partir des informations du dossier, distinguez deux faits vérifiés et deux informations qui doivent encore être confirmées avant publication. Présentez votre réponse sous forme de liste.

Le titre « Le quai après la pluie » concorde dans la fiche de l'artiste et la notice de la galerie ; la date 2022 figure dans la fiche de l'artiste. Avant publication, faire confirmer les dimensions à partir d'une fiche validée, même si elles sont indiquées dans le dossier. L'autorisation de reproduction reste également à obtenir, puisqu'elle n'est pas jointe.

- **Faits vérifiés :** titre de l'œuvre A ; date de l'œuvre A.

- **À confirmer :** dimensions des œuvres ; autorisation de reproduction de l'œuvre A.

Statut des informations à vérifier

Tableau de vérification documentaire

Information à établir	Source ou interlocuteur à mobiliser	Critère de fiabilité ou vérification à effectuer	Statut : vérifié ou à confirmer
Titre, date et médium de l'œuvre A			Titre/date : vérifiés
Dimensions des œuvres			Dimensions : à confirmer
Autorisation de reproduction de l'œuvre A			Droits : à obtenir

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Vérifiés : titre et date de l'œuvre A. À confirmer : dimensions des œuvres et autorisation de reproduction de l'œuvre A.

Question 1.3. L'autorisation de reproduction de l'œuvre A n'étant pas jointe, indiquez la démarche à engager avant l'impression de la notice illustrée et précisez pourquoi la mention de la source seule ne suffit pas au regard de la règle de propriété intellectuelle rappelée au DT 2.

Avant l'impression de la notice illustrée, demander à Nora Belkacem ou à son ayant droit une autorisation écrite précisant l'image, le support et l'usage prévu. Conserver l'accord et respecter les crédits demandés. Sans autorisation, ne pas imprimer l'image, sauf exception légale applicable. Citer l'artiste ou la source indique l'origine de l'œuvre, mais ne donne pas le droit de la reproduire : le DT 2 exige l'autorisation du titulaire des droits.

Autorisation de reproduction de l'œuvre A

Tableau de vérification documentaire

Information à établir	Source ou interlocuteur à mobiliser	Critère de fiabilité ou vérification à effectuer	Statut : vérifié ou à confirmer
Titre, date et médium de l'œuvre A			
Dimensions des œuvres			
Autorisation de reproduction de l'œuvre A	 Artiste ou ayant droit	 Accord écrit avant impression	 À obtenir

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Obtenir l'accord écrit de l'artiste ou de l'ayant droit avant l'impression : citer la source ne vaut pas autorisation.

2. Description et analyse critique des œuvres

Le dossier présente deux œuvres de l'exposition : une photographie de quai et une peinture abstraite, avec des données descriptives et des éléments d'analyse déjà documentés. Les réponses doivent employer une terminologie adaptée, s'appuyer sur les éléments communiqués et distinguer les observations des interprétations.

Partie 2

Question 2.1. Rédigez une description formelle de l'œuvre A en 80 à 120 mots. Distinguez ce qui est visible de ce qui relève de l'interprétation. Mobilisez au moins quatre termes descriptifs précis, dont un relatif à la composition, un à l'espace et un à la lumière ou à la couleur.

Visible, d'après la description communiquée : La photographie pigmentaire sur papier, datée de 2022, montre un quai après la pluie. La ligne du bord du quai traverse l'image et structure la composition. Des reflets occupent le premier plan. La perspective construit une profondeur et organise l'espace autour de cette ligne directrice. Ces éléments décrivent une vue de quai, sans préciser les couleurs ni les détails du paysage.

Interprétation : La ligne peut guider le regard vers la profondeur, tandis que les reflets attirent l'attention sur le premier plan. Cette lecture s'appuie sur les éléments documentés et ne permet pas d'attribuer une intention à l'artiste.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La ligne du quai structure la composition et la perspective ; les reflets occupent le premier plan.

Question 2.2. Comparez les œuvres A et B selon deux axes d'analyse au choix parmi la composition, la construction de l'espace, le rapport entre lignes et surfaces, ou le traitement de la lumière et des contrastes. Pour chaque axe, appuyez votre comparaison sur un élément observable dans chacune des deux œuvres.

Deux axes permettent de comparer les œuvres à partir des éléments décrits.

Axe	Œuvre A	Œuvre B
Construction de l'espace	La perspective construit la profondeur dans la vue de quai.	La composition abstraite associe deux bandes diagonales à un champ clair.
Lumière et contrastes	Des reflets occupent le premier plan.	Les bandes sombres contrastent avec le champ clair ; les contrastes entre lignes et surfaces sont marqués.

Dans A, l'espace est rattaché à un lieu représenté et les reflets sont au premier plan. Dans B, les diagonales et l'opposition entre sombre et clair organisent une composition abstraite. La comparaison porte sur les descriptions fournies, sans supposer d'intention ni de couleur supplémentaire pour A.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> A construit la profondeur par la perspective et les reflets ; B organise l'abstraction par les diagonales et les contrastes clair-sombre.

Question 2.3. Proposez une problématique commune aux deux œuvres, puis rédigez un court paragraphe argumenté de 100 à 140 mots montrant comment chacune contribue à cette problématique. Appuyez-vous sur au moins trois éléments précis issus du tableau et distinguez description et interprétation.

Comment les lignes construisent-elles l'espace, entre représentation d'un lieu et abstraction ?

Description : Dans A, photographie pigmentaire de 2022, la ligne du bord du quai traverse l'image, les reflets occupent le premier plan et la perspective construit une profondeur. Dans B, peinture acrylique de 2024, deux bandes diagonales sombres traversent un champ clair ; les contrastes entre lignes et surfaces organisent la composition. **Interprétation :** A peut se lire comme une représentation où le bord du quai conduit le regard dans un espace perspectif. B fait plutôt des diagonales et de l'opposition clair-sombre les principaux moyens de structurer l'image. Les œuvres rapprochent ainsi un lieu identifiable et une composition abstraite : chacune donne un rôle structurant aux lignes, mais selon des procédés différents. Cette lecture reste fondée sur les éléments documentés.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les deux œuvres structurent l'espace : A par la perspective d'un quai, B par des diagonales et des contrastes abstraits.

3. Implantation de l’exposition et chiffrage

Le dossier fournit les dimensions de la salle, les longueurs de murs disponibles, les dimensions des six œuvres et les coûts de production. Il faut calculer le métrage et le coût prévisionnel, puis vérifier la compatibilité de l’emprise et proposer une implantation préservant la circulation centrale exigée.

Partie 3

Question 3.1. À partir du DT 1, calculez la longueur totale de murs utilisables pour l’accrochage. Montrez le calcul en tenant compte de l’ouverture de l’entrée et des longueurs utilisables explicitement indiquées dans le document.

Le DT 1 donne directement les quatre longueurs réellement disponibles. Le mur sud est déjà indiqué hors ouverture de 2 m : ses 6 m sont donc à additionner sans retrancher une seconde fois l’entrée. La longueur totale d’accrochage est : 12 + 6 + 8 + 8 = 34 m.

Longueur totale des murs utilisables

Élément calculé	Opération	Résultat
Longueur totale des murs utilisables	12 + 6 + 8 + 8	34 m
Emprise des six œuvres et intervalles		
Coût d’impression		
Coût des six encadrements		
Sous-total		
Réserve de 8 %		
Coût prévisionnel total		
Compatibilité de l’emprise avec les murs disponibles		

✓ RÉPONSE À RETENIR

Longueur totale utilisable : 34 m.

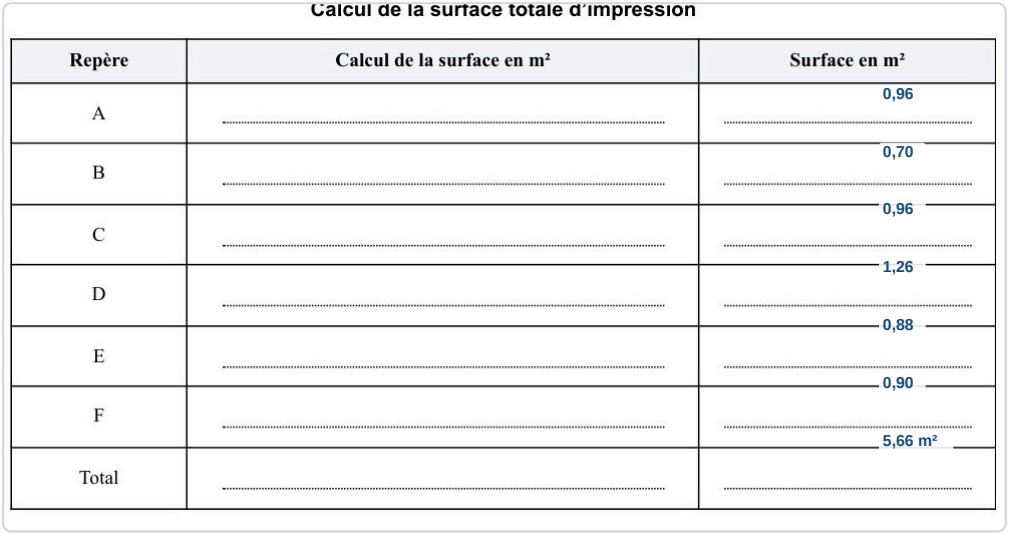
Question 3.2. À partir des dimensions des six œuvres du DT 2, calculez la surface totale d’impression en mètres carrés, puis le coût d’impression, le coût des encadrements et le sous-total. Appliquez ensuite la réserve de 8 % et donnez le coût prévisionnel total, arrondi au centime. Utilisez les relations fournies pour la surface, la réserve et le coût total.

Les dimensions sont converties en mètres avant multiplication, puis les six surfaces sont additionnées. Le coût d’impression correspond à la surface totale multipliée par 18 €. Les six encadrements coûtent 6 × 42 €. La réserve est calculée sur le sous-total.

Œuvre	Calcul de surface (m²)	Surface (m²)
A	1,20 × 0,80	0,96
B	1,00 × 0,70	0,70
C	0,80 × 1,20	0,96
D	1,40 × 0,90	1,26
E	1,10 × 0,80	0,88
F	0,90 × 1,00	0,90
Total		**5,66**

Impression : 5,66 × 18 = 101,88 €. Encadrements : 252,00 €. Sous-total : 353,88 €. Réserve : 28,31 €.

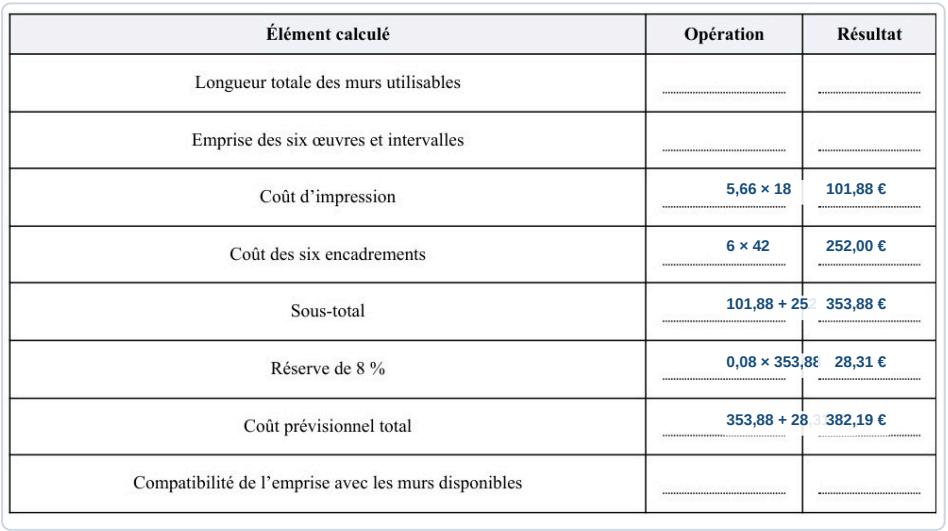
Surfaces des six œuvres complétées



Calcul de la surface totale d'impression

Repère	Calcul de la surface en m²	Surface en m²
A		0,96
B		0,70
C		0,96
D		1,26
E		0,88
F		0,90
Total		5,66 m²

Chiffrage prévisionnel complété



Élément calculé	Opération	Résultat
Longueur totale des murs utilisables		
Emprise des six œuvres et intervalles		
Coût d'impression	5,66 × 18	101,88 €
Coût des six encadrements	6 × 42	252,00 €
Sous-total	101,88 + 25	353,88 €
Réserve de 8 %	0,08 × 353,8	28,31 €
Coût prévisionnel total	353,88 + 28	382,19 €
Compatibilité de l'emprise avec les murs disponibles		

✓ RÉPONSE À RETENIR

Surface totale : 5,66 m². Coût prévisionnel total, réserve incluse : 382,19 €.

Question 3.3. Calculez l’emprise linéaire des six œuvres sur leurs murs, en ajoutant un intervalle de 0,50 m entre chaque paire d’œuvres successives. Indiquez si l’implantation est compatible avec la longueur totale de murs utilisables, puis proposez un principe d’implantation qui préserve la circulation centrale demandée au cahier des charges.

Les six largeurs totalisent 6,40 m. Six œuvres successives nécessitent cinq intervalles de 0,50 m, soit 2,50 m supplémentaires : l’emprise atteint 8,90 m. Elle tient sur le mur nord, long de 12 m, et reste inférieure aux 34 m de murs disponibles. Un accrochage mural sur ce mur préserve la circulation centrale, qui doit rester libre sur au moins 1,40 m ; aucun élément n’est fixé au sol.

Emprise et compatibilité complétées

Élément calculé	Opération	Résultat
Longueur totale des murs utilisables		
Emprise des six œuvres et intervalles		
Coût d’impression		
Coût des six encadrements	6,40 + 0,50	8,90 m
Sous-total		
Réserve de 8 %		
Coût prévisionnel total		
Compatibilité de l’emprise avec les murs disponibles		

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Mur nord : 8,90 m sur 12 m.

Supports muraux, aucun élément au sol ; circulation centrale libre : 1,40 m minimum.

☒ Compatible

✓ RÉPONSE À RETENIR

Emprise : 8,90 m, compatible avec le mur nord de 12 m. Circulation centrale libre : 1,40 m minimum.

4. Organisation institutionnelle et préparation de la coordination

Le dossier décrit les missions de la galerie municipale, de l'artiste ou de son ayant droit et de l'association Images en partage. Il faut répartir les responsabilités, identifier les interlocuteurs adaptés et transmettre à la responsable de programmation une note utile à la préparation de l'exposition.

Partie 4

Question 4.1. Pour chacun des trois acteurs du tableau, identifiez une responsabilité pertinente dans la préparation de l'exposition et associez-la à une action concrète à réaliser.

Le DT 3 distingue les missions de programmation et d'accueil, de validation des informations et des droits, puis de médiation. Pour la galerie municipale, l'action concrète est d'organiser l'exposition et de vérifier les conditions d'accueil. L'artiste ou son ayant droit confirme les éléments de la notice et examine la demande de reproduction. L'association Images en partage prépare une rencontre publique. Ce tableau reprend les responsabilités et actions adaptées à inscrire dans le DR 1, page 10.

Acteur	Responsabilité retenue	Action concrète
Galerie municipale	Programmation, diffusion et accueil	Organiser l'exposition et vérifier les conditions d'accueil.
Artiste ou ayant droit	Validation des informations et examen des droits	Confirmer la notice et autoriser la reproduction.
Association Images en partage	Médiation et accompagnement de projets locaux	Préparer une rencontre publique.

Responsabilités et actions à inscrire dans le DR 1

Acteur	Responsabilité retenue	Action concrète
Galerie municipale	 Organiser, accueillir	 Organiser, vérifier l'accueil
Artiste ou ayant droit	 Valider les données et les droits	 Confirmer, autoriser
Association Images en partage	 Médiation locale	 Préparer une rencontre

✓ RÉPONSE À RETENIR

Galerie : organiser l'exposition. Artiste ou ayant droit : valider la notice et les droits. Association : préparer une rencontre publique.

Question 4.2. Indiquez quel interlocuteur doit être contacté en priorité pour obtenir l'autorisation de reproduction de l'œuvre A et quel acteur peut être sollicité pour préparer une rencontre de médiation. Justifiez chaque choix à partir du DT 3.

Pour l'autorisation de reproduction de l'œuvre A, contactez d'abord Nora Belkacem ou son ayant droit. Le DT 3 précise que cet interlocuteur valide les informations relatives à l'œuvre et examine les demandes concernant ses droits de reproduction. Pour préparer une rencontre de médiation, sollicitez l'association Images en partage : ses missions comprennent la médiation et l'accompagnement de projets artistiques locaux, et le dossier indique qu'elle peut préparer une rencontre publique.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Autorisation : Nora Belkacem ou son ayant droit. Médiation : association Images en partage.

Question 4.3. Rédigez une note de transmission de 60 à 80 mots à la responsable de programmation. Elle doit mentionner une vérification documentaire à effectuer, une décision d'implantation à prendre et un interlocuteur à mobiliser.

À l'attention de la responsable de programmation. Avant impression, faire confirmer par Nora Belkacem ou son ayant droit les informations de la notice et obtenir l'autorisation de reproduire l'œuvre A ; consigner les sources retenues. Il reste à arbitrer la répartition des six œuvres sur les murs, en maintenant au centre une circulation libre d'au moins 1,40 m et sans fixation au sol. Merci de valider le plan d'accrochage, puis de solliciter l'association Images en partage pour préparer une rencontre publique.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Confirmer les informations et les droits, valider l'accrochage respectant la circulation, puis solliciter Images en partage.

SYNTHÈSE DE L'ÉPREUVE & RÉFÉRENTIEL • LICENCE ARTS

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette évaluation du bloc C8 de la LICENCE ARTS, session 2026, porte le code 26-LIC-ARTS-EP1. D'une durée de 3 heures, avec un coefficient indicatif de 3,0, elle prend pour cadre l'exposition Rives et passages à Bordeaux. Elle évalue la recherche documentaire, l'analyse d'œuvres, le chiffrage et l'implantation d'une exposition, ainsi que le repérage des acteurs et la transmission professionnelle.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Choisir les ressources selon l'information recherchée et contrôler l'auteur, la date, les références ainsi que la pertinence documentaire.
- La reproduction d'une œuvre protégée exige l'autorisation du titulaire des droits, sauf exception applicable ; indiquer la source ne suffit pas.
- Pour un format rectangulaire, S = largeur × hauteur ; convertir les dimensions en mètres avant de calculer la surface en m².
- Le coût prévisionnel comprend impressions et encadrements, puis une réserve R = 0,08 × sous-total ; le coût total est C = sous-total + R.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer explicitement les informations documentées de celles qui doivent être confirmées avant publication.
- Séparer les éléments visibles de l'interprétation et ne pas attribuer d'intention artistique non étayée.
- Calculer les longueurs de murs à partir des valeurs du DT 1 et intégrer les intervalles entre œuvres successives.
- Préserver une circulation centrale libre d'au moins 1,40 m et ne prévoir aucune fixation au sol.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment vérifier si une source documentaire est fiable pour rédiger une notice ?

Choisissez une ressource adaptée à l'information recherchée. Vérifiez l'identité de l'auteur, la date de validation ou de publication, l'éditeur et les références citées. Une page sans auteur ni date ne doit pas être retenue seule comme source de référence.

Q : Pourquoi faut-il obtenir une autorisation pour reproduire l'œuvre A ?

Le dossier indique que l'autorisation n'est pas jointe. Contactez l'artiste ou l'ayant droit avant l'impression. Mentionner la source identifie l'origine de l'œuvre, mais ne constitue pas en soi une autorisation de reproduction.

Q : Quelles étapes suivre pour calculer le coût prévisionnel des impressions ?

Convertissez les dimensions en mètres, calculez et additionnez les surfaces. Multipliez la surface totale par 18 € par m², ajoutez six encadrements à 42 € chacun, puis appliquez 8 % au sous-total et arrondissez au centime.

Q : Quels critères doivent guider la proposition d'implantation ?

Comparez l'emprise des six œuvres, intervalles compris, à la longueur totale des murs disponibles. L'implantation doit préserver une circulation centrale libre d'au moins 1,40 m et garder les supports contre les murs, sans fixation au sol.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licencearts.fr/assets/annales/licence-arts/C8 - Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire/2026/Licence Arts - C8 - Mise en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources Licence Arts : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.